



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.58.43.00.60

e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 78 Sp 13

Auxerre le 13 octobre 2021

Présents : MM Batréau – Ellul – Schminke - Trinquesse

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 00.

1. Match non joué

Match 23800832 du 10.10.21 Neuvy Sautour 2 – St Flor.Port/Vergigny 2 Départemental 4 gr C

La commission, vu le motif inscrit sur la FMI,

- attendu que l'équipe de St Flor.Port/Vergigny 2 était incomplète au coup d'envoi,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de St Flor.Port/Vergigny 2 au bénéfice de l'équipe de Neuvy Sautour 2,
- Score : Neuvy Sautour 2 = 3 buts, 3 pts - St Flor.Port/Vergigny 2 = 0 but, - 1 pt.

Monsieur Schminke n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

2. Forfaits

Match 23752751 du 10.10.21 Sens Franco Portugais 2 – Mt St Sulpice 2 Départemental 3 gr A

La commission, vu les pièces au dossier, en application de l'article 19 – forfait – du règlement des championnats seniors,

- prend note du courriel du club du Mt St Sulpice en date du 8 octobre 2021,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe du Mt St Sulpice 2 au bénéfice de l'équipe de Sens Franco Portugais 2,
- score : Sens Franco Portugais 2 = 3 buts, 3 pts / Mt St Sulpice 2 = 0 but, - 1 pt,
- donne match retour à jouer le 20 mars 2022 sur les installations de Sens – stade de la Convention,
- amende 45 € pour forfait déclaré au club du Mt St Sulpice (amende 6.10).

Match 23799270 du 10.10.21 Coulanges La Vineuse 2 – Asquins Montillot 2 Départemental 4 gr G

La commission, vu les pièces au dossier, en application de l'article 19 – forfait – du règlement des championnats seniors,

- prend note du courriel du club d'Asquins Montillot en date du 9 octobre 2021,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe d'Asquins Montillot 2 au bénéfice de l'équipe de Coulanges La Vineuse 2,
- score : Coulanges La Vineuse 2 = 3 buts, 3 pts / Asquins Montillot 2 = 0 but, - 1 pt,
- donne match retour à jouer le 31 octobre 2021 sur les installations de Coulanges La Vineuse,
- amende 45 € pour forfait déclaré au club d'Asquins Montillot (amende 6.10).

3. Changements dates, horaires, terrains

Courriel d'Auxerre Aigles FC en date du 30 septembre 2021.

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note du courriel des services des sports de la ville d'Auxerre,
- prend note que les matchs d'Auxerre Aigles FC se joueront sur le terrain synthétique du complexe René Yves Aubin en fonction de la programmation des équipes du club d'Auxerre Sports Citoyen,
- match du 24.10.21 Auxerre Aigles FC 1 – Auxerre Stade 3 à 15 h 00
- match du 31.10.21 Auxerre Aigles FC 1 – Appoigny 3 à 12 h 00

Match 23752761 du 17.10.21 Vergigny/St Flor. Portugais 1 – St Denis Les Sens 1 Départemental 3 gr A

Courriel du club de Vergigny en date du 13 octobre 2021 : demande de changement de terrains.

La commission, vu l'accord écrit de la mairie de St Florentin, donne ce match à jouer le 17 octobre 2021 à 12 h 00 sur les installations de St Florentin .

Match 23739989 du 17.10.21 St Georges 2 – Toucy 2 Départemental 3 gr B

Demande de report de match du club de St Georges en date du 13.10.21.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 11 novembre 2021 – pour information la date du 5 décembre est réservée pour les coupes.

Amende 20 € au club de St Georges (amende 5.22).

Match 23799171 du 17.10.21 St Julien 2 – UF Villeneuvierre Départemental 4 gr B

Courriel du club de St Julien en date du 12 octobre 2021 : demande d'inversion de match.

La commission, vu l'indisponibilité des installations de St Julien Du Sault, et l'accord écrit du club de l'UF Villeneuvienne,

- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 17 octobre 2021 à 15 h 00 sur les installations de Villeneuve sur Yonne.

Match 23800834 du 17.10.21 St Flor.Portugais/Vergigny 2 – Chéu 1 Départemental 4 gr C

Demande de changement de terrain du club de St Florentin Portugais en date du 12 octobre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 17 octobre 2021 à **15 h 00** sur les installations de Vergigny.

Match 23799193 du 17.10.21 Toucy/Saints 3 – St Fargeau 2 Départemental 4 gr D

Demande de changement de terrain du club de Toucy en date du 10 octobre 2021.

La commission donne ce match à jouer le 17 octobre 2021 à 15 h 00 sur les installations de Saints En Puisaye.

Match 23799197 du 24.10.21 St Sauveur 1 – Toucy/Saints 3 Départemental 4 gr D

Demande de report de match du club de St Sauveur en date du 11 octobre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 31 octobre 2021, date impérative.

Match 24098545 du 16.10.21 Courson/Clamecy 1 – Varennes/Serein AS 1 U18 Départemental 2 gr C

Demande de report de match du club Varennes en date du 12 octobre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 30 octobre 2021, date impérative.

Match 24098547 du 16.10.21 Toucy/Diges.Pourrain 1 – Auxerre Sports Citoyen 2 U18 Départemental 2 gr C

La commission prend note de l'engagement de l'équipe d'Auxerre Sports Citoyen 2, vu l'accord écrit des deux clubs,

- inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 16 octobre 2021 à 13 h 30 sur les installations du complexe René Yves Aubin à Auxerre.

Match 24059264 du 16.10.21 Chevannes 1 – Monéteau 1 U15 Départemental 2 gr E

Demande de changement d'horaire du club de Chevannes en date du 5 octobre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 16 octobre 2021 à 10 h 00 sur les installations de Chevannes.

Match 24059266 du 16.10.21 Auxerre Stade/Rosoirs 3 – Appoigny 1 U15 Départemental 2 gr E

Demande de report de match du club d'Appoigny en date du 11 octobre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 27 octobre 2021 à 15 h 00 sur les installations de l'Arbre Sec à Auxerre.

Match 24076220 du 16.10.21 Neuvy Sautour – Héry 2 U13 Départemental 3 gr D

Demande de report de match du club d'Héry en date du 12 octobre 2021.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 30 octobre 2021.
Monsieur Schminke n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

4. Feuilles de match manquantes

La commission, en application de l'article 10.1 – annuaire district – la feuille de match – dispositions particulières au district – en cas de retard d'envoi :

- le résultat du match inscrit sur FOOTCLUB par le club recevant ne sera pas pris en compte tant que la feuille de match n'est pas parvenue au district,
- de plus, le club est passible d'une amende fixée par le district ...
 - U15 D2 Gr E du 09.10.21 Auxerre Stade 2 – Auxerre Stade 3/Rosoirs
Amende 30 € au club d'Auxerre Stade pour non envoi feuille de match papier (amende 5.25).

5. Feuilles de matchs informatisées

Match 23739507 du 10.10.21 Champs Sur Yonne 2 – Appoigny 2 Départemental 2 gr B

La commission, vu les pièces au dossier,

- réceptionne la FMI qui a été transmise le mardi 12 octobre à 19 h 08,
- enregistre le résultat : Champs Sur Yonne 2 = 1 / Appoigny 2 = 6,
- amende 20 € au club de Champs Sur Yonne pour transmission tardive (amende 13.5).

Match 23752743 du 10.10.21 Cerisiers 2 – Vergigny/St Flor.Port. 1 Départemental 3 gr A

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec de la FMI

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Cerisiers 2 = 2 - Vergigny/St Flor.Port. 1 = 0,
- attendu que le club de Vergigny n'a pas transmis la composition de leur équipe dans les délais impartis,
- rappelle que la transmission d'équipe doit être effectuée la veille de la rencontre pour l'équipe visiteuse.

Match 23799167 du 10.10.21 UF Villeneuvienne 1 – Joigny 3 Départemental 4 gr B

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec de la FMI,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : UF Villeneuvienne 1 = 1 / Joigny 3 = 3,
- sursoit à l'amende sous réserve que le dirigeant du club de l'UF Villeneuvienne participe à la formation FMI du 16 octobre 2021.

Match 23799279 du 03.10.21 Coulanges La Vineuse 2 – Courson 2 Départemental 4 gr G

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec de la FMI,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Coulanges La Vineuse 2 = 4 / Courson 2 = 3,
- vu la raison évoquée sursoit à l'amende.

Match 23934752 du 09.10.21 Joigny 1 – Aillant 1 CY U18

La commission, vu le rapport informatique et le constat d'échec de la FMI,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Joigny 1 = 1 / Aillant 1 = 8,
- sursoit à l'amende sous réserve que le dirigeant du club de Joigny participe à la formation FMI du 16 octobre 2021.

Match 23934769 du 09.10.21 Magny/Avallon FCO 1 – Champs/Coul.Vineuse 1 CY U18

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Magny/Avallon FCO 1 = 3 - Champs/Coul.Vineuse 1 = 4,
- amende 46 € au club de Magny pour absence de transmission (amende 13.3).

Match 23934770 du 09.10.21 Champs/Coul.Vineuse 2 – Avallon FCO/Magny 1 CY U18

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Champs/Coul.Vineuse 2 = 0 / Avallon FCO/Magny 1 = 0,
- amende 46 € au club de Champs pour absence de transmission (amende 13.3).

Match 24059201 du 09.10.21 Champigny/St Sérotin 1 – St Clément Onze 2 U15 Départemental 2 gr A

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Champigny/St Sérotin 1 = 4 – St Clément Onze 2 = 1,
- amende 46 € au club de Champigny pour absence de transmission (amende 13.3).

Match 24059218 du 09.10.21 Joigny 2 – Mt St Sulpice/Brienon 1 U15 Départemental 2 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Joigny 2 = 1 – Mt St Sulpice/Brienon 1 = 1,
- sursoit à l'amende sous réserve que le dirigeant du club de Joigny participe à la formation FMI du 16 octobre 2021.

Match 24059232 du 09.10.21 Champs/Coul.Vineuse 1 – Magny/Quarré.St Germain 1 U15 Départemental 2 gr C

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le rapport de l'arbitre officiel,

- réceptionne la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Champs/Coul.Vineuse 1 = 4 - Magny/Quarré.St Germain 1 = 5,
- amende 46 € au club de Magny pour absence de code (amende 13.1).

6. Questions diverses

Match 23739635 du 10.10.21 Vinneuf 1 – Champlost 1 Départemental 2 gr A

Courriel de l'arbitre, Mr Vittoz, en date du 8 octobre 2021 et du club de Vinneuf en date du 10 octobre 2021.

La commission prend note de l'absence de l'arbitre excusé et rappelle aux clubs qu'il faut impérativement signer la FMI après la rencontre.

Match 23752739 du 03.10.21 Joigny 2 – Cerisiers 2 Départemental 3 gr A

La commission,

- attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- prend note des observations écrites du club de Joigny en date 9 octobre 2021,
- prend note des observations écrites du club de Cerisiers en date du 10 octobre 2021,
- vu les incohérences entre les rapports reçus des deux clubs concernant l'absence de délégué pour cette rencontre,
- décide de convoquer le **mercredi 27 octobre 2021 à 18 h 30**, au siège du District :
 - Mr Bonmarchand Tanguy, arbitre de la rencontre,
 - Mr Charton Sébastien, arbitre assistant 1 du club de Joigny,
 - Mr Carvalho Manuel, arbitre assistant 2 du club de Cerisiers,
 - Mr Papaure Kévin, dirigeant-joueur du club de Cerisiers.

Match 23739988 du 17.10.21 Serein AS 1 – Chablis 2 Départemental 3 gr B

Courriel du club de Chablis en date du 11 octobre 2021 : demande d'arbitre et de délégué.

La commission a transmis la demande d'arbitre à la C.D.A et la demande de délégué à la commission des délégués.

Match 23800557 du 10.10.21 Asquins/Montillot 1 – Arcy Sur Cure Départemental 3 gr C

Courriel du club d'Arcy Sur Cure en date du 11 octobre 2021.

La commission en prend note et souhaite un prompt rétablissement au joueur Pigeonnat Pierre-Gilles du club d'Arcy Sur Cure.

Match 23800559 du 10.10.21 Vermenton 1 – Quarré St Germain 1 Départemental 3 gr C

Courriel du club de Vermenton en date du 10 octobre 2021.

La commission prend note de la blessure du joueur Franck Faldysta du club de Vermenton et lui souhaite un prompt rétablissement.

Match 50690.2 du 17.10.21 Charmoy 1 – Seignelay 1 Départemental 4 gr E

Courriel du club de Seignelay en date du 12 octobre 2021.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

Match 24098506 du 16.10.21 Auxerre Sports Citoyen 1 – Aillant 1 U18 Départemental 1 gr B

Courriel du club d'Aillant en date du 10 octobre 2021 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

Match 23894410 du 02.10.21 Champs/Coul.Vineuse 1 – AJ Auxerre 3 CY U15

La commission,

- attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- prend note des observations écrites des clubs de Champs Sur Yonne et l'AJ Auxerre,
- attendu qu'il en ressort qu'aucun délégué n'a été présent lors de la rencontre,
- enregistre le résultat : Champs/Coul.Vineuse 1 = 0 – AJ Auxerre 3 = 8,
- décide de ne pas sanctionner le club recevant de Champs Sur Yonne et fait preuve d'indulgence et de tolérance à l'égard de celui-ci,
- en cas de récidive le club de Champs Sur Yonne sera sanctionné comme prévoit le règlement.

Match 23894371 du 02.10.21 FC Gatinais 1 – Fontaine.Gail/Sens FP 1 CY U15

La commission,

- attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- prend note des observations écrites des clubs du FC Gatinais et Fontaine La Gaillarde,
- attendu que Mr Da Silva David a officié comme délégué pour cette rencontre
- enregistre le résultat : FC Gatinais 1 = 2 / Fontaine.Gail/Sens FP 1 = 4.
- décide de ne pas sanctionner le club recevant du FC Gatinais et fait preuve d'indulgence et de tolérance à l'égard de celui-ci,
- en cas de récidive le club du FC Gatinais sera sanctionné comme prévoit le règlement.

Match 24058634 du 09.10.21 Sens Jeunesse – UF Tonnerrois U15 Départemental 1

Courriel de Mr Messaoudi Djamel, observateur de la CDA, signalant l'absence de l'arbitre désigné.

La commission a transmis ce courriel à la C.D.A.

Fin de réunion à 18 h 15.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission
Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance
Didier Schminke